

## BACCALAURÉAT

NOR : MENE0301081N  
RLR : 544-0aNOTE DE SERVICE N°2003-084  
DU 14-5-2003MEN  
DESCO A3

# Épreuves de latin et de grec du baccalauréat général, à compter de la session 2004

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, divisions des examens et concours ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs*

■ La présente note de service fixe les modalités des épreuves obligatoire et de spécialité de la série littéraire (L) ainsi que les modalités de l'épreuve facultative des séries littéraire (L), économique et sociale (ES) et scientifique (S) du baccalauréat d'enseignement général, applicables à compter de la session 2004 de l'examen. Elle **annule et remplace** la note de service n° 97-170 du 22 août 1997.

## Épreuve écrite

Épreuve obligatoire et épreuve de spécialité, série littéraire

Durée : 3 heures

Coefficient : 4

L'épreuve porte sur le programme de la classe terminale, publié au B.O. hors-série n° 3 du 30 août 2001.

L'épreuve est divisée en deux parties, évaluées également (cinquante points pour chaque partie). Le dictionnaire est autorisé pour chaque partie.

Le support de l'épreuve est un texte d'une trentaine à une cinquantaine de lignes ou vers (selon la nature et la difficulté du texte), accompagné de sa traduction à l'exception d'un passage consacré à la version. Ce texte se réfère explicitement à une des entrées du programme de la classe terminale.

Après une lecture attentive du texte et de sa traduction, le candidat réalise, selon l'ordre qui lui convient, les deux parties de l'épreuve :

- **Questions (50 points)** : Cinq questions sont posées sur le texte ; chacune est évaluée sur 10 points. Les questions portent sur le sens du texte, des points de traduction, des points de

commentaire ; une des questions établit nécessairement un lien entre le texte et l'entrée du programme à laquelle il se réfère.

- **Version (50 points)** : Elle porte sur un extrait appartenant au texte (éventuellement à son contexte immédiat). Cet extrait comprend de 50 à 75 mots selon la nature du texte et les difficultés du passage.

## Épreuves orales

- **Épreuve de contrôle du second groupe, série L**

Temps de préparation : 30 minutes

Durée : 15 minutes

Coefficient : 4

- **Épreuve facultative, séries L, S et ES**

Temps de préparation : 30 minutes

Durée : 15 minutes

Le candidat fournit à l'examinateur la liste des textes étudiés pendant l'année de terminale, organisée selon les entrées inscrites dans le programme de la classe terminale (quatre en latin, trois en grec). Cette liste est signée par le professeur et visée par le chef d'établissement. Le candidat dispose d'un dictionnaire latin-français ou grec-français pendant le temps de préparation.

L'examinateur choisit dans la liste présentée par le candidat un texte d'une vingtaine de lignes ou de vers.

### Préparation

a) L'examinateur propose au candidat un passage représentant environ le quart du texte retenu ; le candidat devra traduire ce passage.

b) Le candidat doit préparer un commentaire de l'ensemble du texte retenu en le mettant en perspective avec l'entrée du programme correspondante.

c) L'examinateur propose d'autre part deux à trois lignes ou vers extraits d'un texte non préparé pendant l'année et ne figurant donc pas sur la liste du candidat, accompagné d'une traduction de type universitaire. Cet "exercice sur texte et traduction" relève de la même entrée du programme que le texte retenu initialement. Le candidat devra montrer comment il s'approprie le texte latin ou grec à l'aide de la

traduction et faire les remarques qu'il juge nécessaires.

### **Interrogation**

a) Le candidat situe, lit et traduit les lignes ou vers choisis par l'examinateur.

b) Le candidat commente l'ensemble du texte retenu en le mettant en perspective avec l'entrée du programme correspondante.

Un temps d'entretien permet alors à l'examinateur de revenir sur un point ou deux de la traduction ou du commentaire.

c) Enfin, le candidat analyse et apprécie la traduction du passage non préparé pendant l'année.

L'examinateur propose une note globale qui évalue les compétences de lecture et prend en compte :

- les connaissances linguistiques du candidat ;
- sa capacité à mobiliser sa culture générale sur les entrées du programme de la classe de terminale ;
- sa capacité de réaction face au texte non préparé pendant l'année accompagné de sa traduction, et la qualité de son appropriation du texte.

Cette dernière appréciation ne peut qu'ajouter des points dans la note finale.

### **Commentaires et recommandations**

#### **Épreuve écrite**

Les questions proposent au candidat un parcours de lecture du texte original et de sa traduction : soit elles s'enchaînent au fil du déroulement du texte, soit elles permettent de lire le texte dans son ensemble d'abord, puis de façon plus précise. La ou les questions de langue portent généralement sur des occurrences significatives, voire un point précis du texte, mais visent toujours à en faire découvrir un effet, un sens, une interprétation de portée plus générale dans l'économie du passage.

Le candidat est libre de réaliser l'exercice de version au moment qui lui convient : si l'extrait retenu pour la version est situé en fin de texte, il peut être traduit en fin d'épreuve ; mais un extrait situé en début de texte devra sans doute être traduit en deux temps, en début d'épreuve pour le découvrir, en fin d'épreuve pour le relire en fonction de l'étude de l'ensemble du texte.

Dans tous les cas de figure, la version étant un exercice de traduction d'un texte inscrit dans un contexte, le candidat tirera profit de l'étude de ce contexte.

Il est possible que le texte de version appartienne non pas au texte lui-même mais aux lignes qui le suivent immédiatement. C'est parce que l'extrait retenu semble trop difficile pour un exercice de version que la liberté est laissée aux concepteurs du sujet de choisir le texte de version dans la suite immédiate du passage, mais dans les deux cas l'objectif est le même : proposer à la traduction un extrait qui s'inscrit dans la continuité de l'ensemble.

#### **Épreuves orales**

Le candidat se présente à l'oral avec les supports sur lesquels il a travaillé pendant l'année : son manuel, ou le corpus de textes proposés par son professeur, ou les deux à la fois. La présentation des extraits est donc variée : selon les manuels et selon le choix des professeurs, certains sont des textes "nus", certains sont accompagnés de notes, d'introduction et de commentaires, certains sont accompagnés d'une traduction. L'examinateur respecte cette diversité, et ne cherche pas à masquer, par un moyen ou par un autre, une partie du support présenté par le candidat.

L'examinateur évalue "la qualité de l'appropriation du texte original par le candidat" : cette évaluation se fait dans tous les cas de figure, que l'extrait à traduire par le candidat soit "nu", accompagné de notes ou d'une traduction. En effet, la lecture précise des groupes de mots bien séquencés est une première indication sur la compréhension réelle du texte original par le candidat, leur traduction ensuite dans une langue française précise et juste apporte une deuxième indication.

Il n'y a pas à attendre de traduction originale, puisqu'elle aura nécessairement été préparée pendant l'année avec le professeur.

Le commentaire du texte choisi par l'examinateur, commentaire qui s'ouvre sur l'entrée du programme auquel ce texte se réfère, est un moment essentiel de l'interrogation orale et aucun candidat ne doit être frustré de cet exercice.

Le candidat est libre de circuler dans son

manuel ou dans son corpus de textes au moment de préparer son commentaire comme au moment de le réaliser devant l'examineur. L'exercice sur texte et traduction intervient dans la dernière partie de l'interrogation orale et n'appelle pas de corrigé. Le candidat émet un avis argumenté sur la traduction du court passage qui lui est proposé, cet avis pouvant être une appréciation des qualités de la traduction, une critique de certains de ses éléments, ou

encore une interrogation sur un ou des choix du traducteur. Ces réactions peuvent être d'ordre lexical, grammatical, syntaxique, stylistique, esthétique.

Pour le ministre de la jeunesse,  
de l'éducation nationale et de la recherche  
et par délégation,  
Le directeur de l'enseignement scolaire  
Jean-Paul de GAUDEMAR

**TRAVAUX PERSONNELS  
ENCADRÉS**

NOR : MENE0301080N  
RLR : 520-1

NOTE DE SERVICE N°2003-083  
DU 14-5-2003

MEN  
DESCO A4

## Liste des thèmes de TPE en vigueur à partir de la rentrée 2003

Réf. : N.S.n° 2000-086 du 15-6-2000 (B.O.n° 24 du 22-6-2000) ; N.S.n° 2002-153 du 17-7-2002 (B.O.n° 30 du 25-7-2002)

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux proviseures et proviseurs

■ Selon le principe du renouvellement d'un tiers tous les deux ans, les thèmes de TPE suivants sont **supprimés** en classe terminale :

Thème commun aux trois séries : Ordre et désordre

- Série L : Héritage et invention

- Série ES : Les élites

- Série S (option sciences de la vie et de la Terre) : Sciences et aliments

- Série S (option sciences de l'ingénieur) : Sciences et aliments ; Génération d'énergie.

Ces thèmes sont **remplacés** par :

Thème commun aux trois séries : Hériter, innover

- Série L : L'insolite

- Série ES : Exclusion/intégration

- Série S (option sciences de la vie et de la Terre) : Formes et structures

- Série S (option sciences de l'ingénieur) : Formes et structures ; Cybermétique, robotique et énergies.

La liste des thèmes pour la classe de première reste **inchangée** pour l'année scolaire 2003-2004.

La liste des thèmes de TPE en vigueur à compter de la rentrée 2003 est donc la suivante :

### Classe de première

Cette liste est valable pour l'année scolaire 2003-2004.

SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE LITTÉRAIRE
Échanges	Échanges
Ruptures et continuités	Ruptures et continuités
Les loisirs en tant que pratique culturelle	Frontières
Les élites	Arts, littérature et politique
La presse écrite	Mémoire/mémoires
Les entreprises et leurs stratégies territoriales	Représenter la guerre